



RCS : SENS

Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00327

Numéro SIREN : 535 215 776

Nom ou dénomination : A2C COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2017 sous le numéro de dépôt 516



516
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SENS
14 AVR. 2017

2011 B 327

Eléments d'identification

M GOUNOT XAVIER
89140 VILLETHIERRY
FRANCE
N° d'adhérent : 20141640063636
Pour le compte de :
SAS A2C COMMUNICATION
535 215 776
1 BONVAL
89140 VILLETHIERRY

Période déclarée : 01/10/2015 au 30/09/2016
Date limite de dépôt : 02/01/2017

Eléments déclarés

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2015)

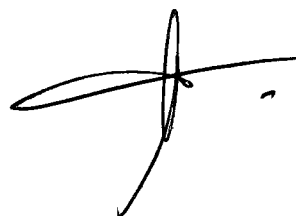
A- IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Numéro, type et nom de voie		1 ROUTE VILLENEUVE LA GUYARD	
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	BONVAL
Code postal		89140	Ville VILLETHIERRY
Pays		FR	
C- RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3%	Bénéfice imposable au taux de 15%	Déficit (Report du 2033B)	9 497

Formulaire 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2015)

H - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Titre	M.	Nom, Prénom	GOUNOT XAVIER
Qualité			PRESIDENT
Numéro, type et nom de voie	1 ROUTE VILLENEUVE LA GUYARD		
Complément de distribution		Lieu-dit, Hameau	BONVAL
Code postal	89140	Ville	VILLETHIERRY
Pays	FR		

Pour les SARL, nombre de parts de l'associé	Année au cours de	
1 considéré	250 laquelle le versement a été effectué	2016
A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		9 682



Formulaire 2033A (applicable à compter du 31/12/2014)

A - ACTIF	Brut 1	Amortissements Provisions 2	Net Exercice clos en N 3
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres	153	153	0
Immobilisations corporelles	7 321	4 447	2 874
Immobilisations financières (1)	400		400
TOTAL I (5)	7 874	4 600	3 274
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	4 796		4 796
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	1 843		1 843
Créances autres (3)			0
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	22 030		22 030
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	28 669	0	28 669
TOTAL GENERAL (I + II)	36 543	4 600	31 943
B - PASSIF			Net Exercice clos en N
Capital social ou individuel			1 500
Réserve légale			750
Report à nouveau			19 047
Résultat de l'exercice			-9 497
TOTAL I			11 800
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			287
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		15 881	19 856
TOTAL III			20 143
TOTAL GENERAL (I + II + III)			31 943

Formulaire 2033B (applicable à compter du 31/12/2015)

A - RÉSULTAT COMPTABLE				
Production vendue - services	dont export et livraisons intracommunautaires		30 670	
Autres produits			4	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			30 674	
Autres charges externes dont crédit-bail mobilier	dont crédit-bail immobilier		18 962	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	591	1 351	
Rémunérations du personnel			11 594	
Charges sociales			7 047	
Dotations aux amortissements			1 186	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	31	
	Total des charges d'exploitation (II)			40 171
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-9 497
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-9 497	
B- RÉSULTAT FISCAL		Bénéfice	Déficit	
		0	9 497	
Provisions non déductibles			0	
		0	9 497	
		0	9 497	

Formulaire 2033C (applicable à compter du 31/12/2013)

I- IMMOBILISATIONS					
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial				0	
Autres	153			153	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions	477			477	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles	6 053	791		6 844	
Immobilisations financières				0	
TOTAL rubrique I	6 683	791	0	7 474	0
II- AMORTISSEMENTS					
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles					
		153		153	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions	151	47		198	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0	
Installations générales, agencements, aménagements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles	3 110	1 139		4 249	
TOTAL rubrique II	3 414	1 186	0	4 600	

Formulaire 2033D (applicable à compter du 31/12/2015)

2033 D - RELEVÉ DES PROVISIONS, AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES, DÉFICITS REPORTABLES, CRÉDITS D'IMPÔTS

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case

X

Formulaire 2033E (applicable à compter du 31/12/2015)**I- PRODUCTION DE L'ENTREPRISE**

Production vendue - Services **30 670**

TOTAL 1 **30 670**

II- CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances **15 842**

TOTAL 2 **15 842**

III- VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (**TOTAL 1- TOTAL 2**) **14 828**

IV- CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Si vous êtes assujetti (e) à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration 1330-CVAE), alors complétez le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé (e) du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

Effectif moyen du personnel **1**

dont apprentis **0**

dont handicapés **0**

Effectifs affectés à l'activité artisanale **0**

Formulaire 2033F (applicable à compter du 31/12/2014)

2033-F COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Un ou plusieurs associés ou actionnaires de personnes physiques de droit privé de l'Union européenne ou d'un État membre de l'UE, du capital de la société

Nombre total d'associés ou actionnaires
personnes physiques de l'entreprise

3

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

500

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

	Titre	M.			
	Nom et prénom	GOUNOT XAVIER	Nom marital		
	Nombre de part		250	Pourcentage de détention	50,00%
	Date de naissance	21/11/1996	Pays de naissance	FR	
1	Code postal de naissance	91	Commune de naissance	ETAMPES	
	Numéro, type et nom de voie	1 ROUTE VILLENEUVE LA GUYARD			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	BONVAL	
	Code postal	89140	Ville	VILLETHIERRY	
	Pays	FR			
	Titre	M.			
	Nom et prénom	HENRI MICHEL	Nom marital		
	Nombre de part		150	Pourcentage de détention	30,00%
	Date de naissance	04/11/1955	Pays de naissance	FR	
2	Code postal de naissance	77	Commune de naissance	COULOMMIERS	
	Numéro, type et nom de voie	32 RUE MOULIN JACQUOT			
	Code postal	77515	Ville	POMMEUSE	
	Pays	FR			
	Titre	Mme			
	Nom et prénom	GOUNOT BLANDINE	Nom marital		
	Nombre de part		100	Pourcentage de détention	20,00%
	Date de naissance	09/06/1996	Pays de naissance	FR	
3	Code postal de naissance	77	Commune de naissance	Montereau-Fault-Yonne	
	Numéro, type et nom de voie	1 ROUTE VILLENEUVE LA GUYARD			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	BONVAL	
	Code postal	89140	Ville	VILLETHIERRY	
	Pays	FR			

SAS A2C COMMUNICATION

Capital social de : 7 500,00 euros
Siège social : 1, Route de Villeneuve la Guyard
Bonval
89140 VILLETHIERRY
N° Siret : 535 215 776 00019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept, le 31 mars à 14 heures,

Les associés de la Société A2C COMMUNICATION, société par Actions Simplifiée au capital de sept Mille cinq cent euros (7.500,00 €), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social à VILLETHIERRY (89140) 1 Route de Villeneuve la Guyard – Bonval, sur convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur GOUNOT Xavier à concurrence de..... 250 actions Numérotées de 001 à 250
- Monsieur HENRI Michel à concurrence de..... 30 actions Numérotées de 251 à 280
- Monsieur CARABIN Franck à concurrence de..... 100 actions Numérotées de 281 à 380
- Mademoiselle GOUNOT Blandine à concurrence de..... 120 actions Numérotées de 381 à 500

Soit un total de..... 500 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur GOUNOT Xavier, Président.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion de la présidence sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 septembre 2016,

Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 intervenues ou renouvelées au cours de cet exercice,

- 2) Examen et approbation des comptes et du bilan du dit exercice, affectation des résultats,

- 3) Approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- 4) Quitus au Président,
- 5) Fixation de la rémunération du Président,

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire non président,
- Le rapport de gestion de la présidence,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice écoulé,
- Et enfin le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée. Puis, il rappelle que le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ont été adressés aux associés non gérants, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée, et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

I. PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires donnent acte, ensemble et individuellement, au Président de ce qu'ils ont été régulièrement, et en son temps, convoqués à la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et en avoir pris connaissance, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III. TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, constate qu'aucune convention de ce type n'a été conclue au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. QUATRIEME RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pendant l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice soit 9 497 euros en REPORT A NOUVEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI. SIXIEME RESOLUTION :

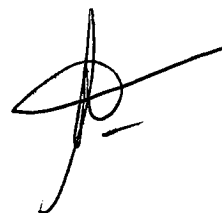
L'assemblée approuve le salaire brut de 10 398 euros pour l'année 2016 du président, Monsieur GOUNOT Xavier.

De plus il sera remboursé à Monsieur GOUNOT Xavier les frais engagés pour le compte de la Société, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' or 'G' followed by a horizontal line.

SAS A2C COMMUNICATION

Capital social de : 7 500,00 euros

Siège social : 1, Route de Villeneuve la Guyard

Bonval

89140 VILLETHIERRY

N° Siret : 535 215 776 00019

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2016

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à la loi et aux statuts votre société, un rapport sur la marche des affaires sociales et les résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de cet exercice, ainsi que nos propositions d'affectation de ces résultats.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi, savoir :

- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le bilan de l'exercice,
- Et enfin le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.
- Affectation du résultat ;

I. PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'EXPLOITATION

Nous vous signalons que les comptes et le bilan que nous soumettons ont été établis et présentés selon les dispositions de la « loi Comptable » du 30 avril 1983, le décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 et le plan comptable 1982.

Nous vous détaillons ci-après les différents mouvements des comptes de bilan et le résultat reflétant la marche de la société.

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>
Produits d'exploitation	30 674	59 545
Charges d'exploitation	40 171	48 078
Résultat d'exploitation	-9 497	11 467
Résultat courant	-9 497	11 467
Opérations exceptionnelles	0	0
Résultat avant impôt	-9 497	11 467
Impôt sur les bénéfices	0	1 720
Résultat net	-9 497	9 747

1) Les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et ce jour.

Néant

2) Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice soit 9 497 euros en REPORT A NOUVEAU.

II. DISPOSITIONS GENERALES

1 Convention visées aux articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Aucune convention de ce type n'a été conclue au cours de cet exercice.

III. QUITUS

Au bénéfice des explications qui précèdent et de celles plus détaillées qui vous seront fournies au cours de l'assemblée, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils vous sont présentés et de donner par-là même quitus de notre gestion pendant l'exercice clos au 30 septembre 2016.

LA PRESIDENCE

